

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7086  
vendredi 13 juin 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

**ASCO SOUR**

# Upcycling, réseaux et artisanat

INTERVIEW STELLA TAGLIATA P16

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

VIE QUOTIDIENNE P5

BRÈVES P6

AGENDA P18

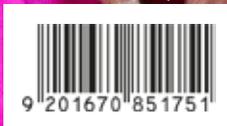
CARNETS DE BORD P19

ANNONCES LÉGALES P7

Photo Justin Gaudin



1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

INTERDICTION  
DES COUTEAUX "POUVANT SERVIR D'ARME"

EXCELLENTE IDÉE!



KAMPÀ

**À LA UNE**

**INTERVIEW STELLA TAGLIATA  
ASCO SOUR**

**UPCYCLING, RÉSEAUX ET ARTISANAT**

**P16**

**OPINIONS**

**P4**

**ÉPARGNE**

**LA RETRAITE POURQUOI PAS,  
LA DÉFENSE NATIONALE BOF...**

**P5**

**EN BREF ET EN CHIFFRES**

**P6**

**AGENDA**

**P18**

**CARNETS DE BORD**

**P19**

**ANNONCES LÉGALES**

**P7**

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**

**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.com

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

**ANNONCES LÉGALES**

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

**ABONNEMENTS**

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

## Anticorsituazionali

**D**ighjà chì u corsu si sintia pocu è micca à l'Assemblea di Corsica fin'è oghji, ma avà, si risica d'un sentalu mai più. Ghjovi scorsu, hè surtitu un episodiu novu di a seria lanciata calchi annu fà da l'anzianu prifettu Pascal Lelarge. Rammintemu chì in u 2023, u tribunali amministrativu di Bastia avia annullatu l'articuli di i regolamenti interni di l'Assemblea sicondu i quali «i linguì di i dibattiti sò u corsu è u francesi». Si stimava tandu chì issa dispusizioni andava contr'à u famosu articulu 2 di a Custituzioni. Issa decisioni era stata accertata à a fini di l'annu 2024 da a corti amministrativa d'appellu di Marseglia. A cullittività di Corsica s'era ghjirata dopu à què versu u Cunsigliu di Statu pà cuntistà issa «sintenza». A settimana passata infini, st'alta ghjuridizioni amministrativa hà resu i so conclusioni: arrimbendusi à a Custituzioni, i particolari ùn poni piglià a suprana pà l'adopru d'una lingua altra cà u francesi inde l'amministrazioni è i sirvizii publichi. U troppu stropia pà a CdC, chì hà da pona un ricorsu davanti à a corti aurupea di i diritti di l'Omù. In un cumunicatu, u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, è a presidenti di l'Assemblea di Corsica, Marie Antoinette Maupertuis, facini u custatu chì a lingua corsa hè pruibita inde u spaziu publicu da a Custituzioni è chì, di pettu à a so ridazzioni attuali, nega qualsiasi esistenza ghjuridica à i linguì ditti righjunali. Tuttu què vò contr'à i diritti fundamintali cunsacrati è garantiti inde tutti i demucrazii maiò, è in cuntradizioni cù i brami assai maghjuritarii, s'elli ùn sò unanimi, di i Corsi è di a so raprisintazioni eletta, sempri d'appressu à elli. I dui raprisintanti pulitichi pruponini dunqua à tutti l'eletti è citadini chì a volini d'assuciassi à issu ricorsu o di sustenalu. Tamantu periculu pà a Republica di senta certi eletti parlà corsu una volta nant'à deci duranti i so dibattiti à in un'assemblea tarritorialiali. Fariani megliu certi capizzoni di primurassi, pà u bè di u so paesi, di prublemi più urghjenti chì minacciani pà daveru u «campà insemi» è l'ugualità d'ogni citadinu. ■ **Santu CASANOVA**

# si passa calcosa... **annant'â a reta**

«**Ça tourne pas rond, dans ma p'tite tête**, Des fois j'ai de drôles d'idées». Puisque tant de Français prétendent la regretter, les archives de l'INA nous rappellent que c'était aussi ça, la «France d'avant»: une chanson de Francis Blanche et Henri Leca, enregistrée pour la première fois en 1955 puis interprétée notamment d'une voix flûtée par la comédienne et chanteuse Odette Laure. Souvent décrite comme humoristique mais «*glaçante*», il y est question, sur une musique un rien sirupeuse, d'un enfant qui prend plaisir non seulement à faire des «*bêtises*» [casser des vitres, piétiner des fleurs, feuilleter des revues érotiques] mais aussi à infliger torts et douleurs et qui s'en vante: mentir pour faire accuser une domestique de vol et lui faire perdre son emploi, éborgner le chat de Mamie... Il jure cela dit qu'il n'a rien à voir dans la noyade de son petit frère. Il n'est pas du tout certain qu'aujourd'hui cette chanson de la bonne vieille France d'avant serait appréciée, d'un bout à l'autre du spectre politique. Les uns s'indigneraient qu'on traite avec tant de désinvolture l'état mental d'un enfant sans doute victime d'un

trauma profond et qu'il convient d'aider plutôt que de juger; en 1957, Odette Laure disait du reste qu'il «*y a toujours une explication à la méchanceté des êtres*» ce qui lui vaudrait sans doute à présent l'étiquette «wokiste». D'autres seraient dépités de ne pouvoir mettre sur le compte de l'immigration et de l'islamogauchisme le comportement atroce de ce petit Français issu d'une famille bien comme il faut. Toujours est-il que le phénomène des enfants et adolescents qui ont «*de drôles d'idées*» et passent à l'acte ne nous est pas tombé dessus avec le XXI<sup>e</sup> siècle. Pour y faire face, la recette préconisée est la même que par le passé: «*corriger*» avec «*de la poigne*». C'est donc à qui prend des postures de fermeté et annonce des mesures aussi radicales qu'irréalisables, tandis que *Le Parisien* nous apprend que si la santé mentale des Français décline, notamment celle des jeunes, c'est à cause du confinement du printemps 2020. Encore une expérience perturbante qui n'existait pas dans la France d'avant. À moins que... ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**Infos Françaises** @InfosFrancaises · 10 juin  
ALERTE - Une surveillante a été tuée au couteau par un collégien lors d'une fouille de sacs par les gendarmes devant le collège de Nogent, en Haute-Marne.

**Sylvie DAS 07** @SylvieDA07 · 6h  
Un élève de la classe disait que ce Quentin annonçait faire une "dinguerie" pour la fin de l'année.

**Agence France-Presse** @afpfr · 15h  
Surveillante poignardée: "On va élargir la liste des armes" blanches interdites à la vente. "Pour l'instant, il n'y a que les poignards pour simplifier, qui sont interdits. On va interdire tout couteau qui peut constituer une arme" et cette mesure entre en vigueur "tout de suite", ainsi que le contrôle de l'âge de celui qui recevra le colis, a affirmé le Premier ministre sur TF1.

**Simon Templar** @SimonTemplar75 · 15h  
Et si le couteau provient du domicile familial, nous allons devoir mettre un digicode ou un cadenas à notre tiroir à couverts? 😊

**Kunta van den Kinté** @denkinte\_2 · 16h  
Tranquillement, sur LCI, tu as ce Thibault de Montbrial qui t'explique que si ce jeune, Quentin, a assassiné cette pauvre surveillante, Mélanie, c'est à cause de l'immigration... 🙄

**Toni Rummo** @JazzYourLife · 3h  
Ils s'inquiètent d'une société qui fabriquerait des barbares en série, qu'ils s'interrogent sur ce qui sous-tend entièrement société, sur ce que l'on propose réellement aux citoyens (jeunes ou non), sur ce qui aboutit à ce nihilisme.

**Nathalie Niel** @nathalieniel · 15h  
Le confinement a fait des ravages dans la jeunesse. Il y avait déjà avant un manque de psys, cela devient de plus en plus urgent ! Il paraît que la Santé

**Alb@F@lbala** @Alb34991995 · 4h  
donc la génération du siècle dernier a connu DEUX guerres mondiales, les privations en tout genre et une vie de labeur MAIS la notre serait détraquée parce qu'elle a dû passer 2 mois dans son canapé à buller

**HUMEUR** **Ébullition**

«**Si** la Terre se réchauffe, l'océan est quant à lui ébullition». Face à ce constat dramatique, en ce début de semaine, alors que Nice accueillait la 3<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur les océans, Emmanuel Macron lançait un appel à la mobilisation internationale. Avant qu'il ne soit trop tard. «*La première réponse est le multilatéralisme*», a argué le président français en martelant que «*le climat, n'est pas une question d'opinion, mais de faits scientifiquement établis*», et que «*les abysses ne sont pas à vendre, pas plus que le Groenland*». Des piques à peine dissimulées au grand absent de ce sommet: Donald Trump, avec son climato-scepticisme et ses ambitions expansionnistes. En effet, pendant que le président américain détourne le regard, la planète continue de s'embraser. Et les océans, longtemps considérés comme les amortisseurs du dérèglement climatique, montrent eux aussi des signes de saturation. Si en 2023 puis 2024 les eaux de la Méditerranée ont connu des records de chaleur alarmants, flirtant avec les 30 °C, ce printemps 2025, ce sont celles du nord de l'Europe qui ont à leur tour été frappées par une canicule marine exceptionnelle. L'observatoire terrestre de l'Agence spatiale américaine a en effet publié une carte effrayante le 2 juin dernier, qui montre que le 22 mai dernier, les températures des eaux entourant le Royaume-Uni et l'Irlande ont atteint jusqu'à 4 °C de plus que les normales. Selon le Met Office britannique, cette vague de chaleur qui aurait débuté mi-mars serait «*l'une des plus longues jamais enregistrées*» sous ces latitudes à cette époque de l'année. Or, ces phénomènes qui bouleversent déjà les écosystèmes tendent à devenir récurrents. Au point qu'ils ne semblent plus être une série d'anomalies, mais un effondrement silencieux. Ultime symptôme de la folie des hommes. Le sommet de Nice pourrait-il marquer enfin le sursaut tant espéré? Rien n'est moins sûr au vu de la politique de l'autruche à laquelle certains semblent avoir juré fidélité. Pourtant, comme le répète à l'envi le capitaine Paul Watson, emblématique fondateur de Sea Shepherd, «*si l'océan meurt, nous mourrons tous*». ■ **Manon PERELLI**

# Épargne et placements La retraite pourquoi pas, la défense nationale **bof...**



**D**ans un contexte marqué par l'instabilité politique et de fortes contraintes budgétaires en France et des tensions géopolitiques internationales, les résultats du 7<sup>e</sup> *Baromètre de l'épargne en France et en régions* confirment la réticence des Français à réaliser des placements à risque de perte en capital. Toutefois, 83 % d'entre eux déclarent placer régulièrement de l'argent sur leurs produits d'épargne (+3 points versus 2024) quand 13 % disent ne «jamais» épargner (+8 points par rapport à 2024, probablement en lien avec le contexte économique perçu comme plus difficile à travers les différentes enquêtes Ifop du moment). Les habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Corse ne sont que 77 % à placer de l'argent à intervalles réguliers sur leurs produits d'épargne. C'est le plus faible score au niveau des régions et l'aversion au risque augmente: 78 % des épargnants de Paca et Corse ont recours à des produits sans risque, même avec un faible rendement (+9 points versus 2024), tandis que 13 % privilégient des produits «un peu risqués» avec un rendement espéré plus important (-5 points) et seulement 2 % privilégient des produits risqués avec une chance d'obtenir un rendement important (-2 points). L'intérêt pour les produits plus responsables pour l'environnement et la société, quel que soit le rendement, diminue (7 %, -2 points).

Largement plébiscités, les livrets réglementés (livret A, LDDS, PEL...) pour lesquels optent 75 % des épargnants (-6 points vs 2024). Viennent ensuite les

**La 7<sup>e</sup> édition du *Baromètre de l'épargne en France et en régions*, réalisé par Ifop pour Altaprofits, courtier et conseil en gestion de patrimoine en ligne, confirme la propension des Français à choisir des produits d'épargne sans risque, même si leur rendement est limité. L'intérêt pour les produits permettant d'améliorer le montant de la retraite progresse ; en revanche, bien peu sont prêts à partir la fleur au fusil pour financer la défense nationale.**

contrats d'assurance vie ou de capitalisation pour 24 %, 12 % font le choix d'épargner dans un Plan épargne en actions et 12 % également choisissent un Plan épargne retraite. L'attrait pour les livrets réglementés atteint les 78 % en Paca et Corse, tandis que l'assurance-vie et le Plan épargne retraite sont respectivement privilégiés par 22 % et 11 % des épargnants de ces régions où, conformément à la tendance nationale, la très grande majorité des actifs estiment nécessaire d'épargner par soi-même pour se constituer un revenu supplémentaire au moment de la retraite: 82 %, dont 29 % qui l'estiment «tout à fait» nécessaire. Il apparaît toutefois que si la confiance des actifs de Paca et Corse à l'égard du système de retraite par répartition est faible (37 %), elle l'est moins qu'au niveau national: 28 %, soit 9 points d'écart. Alors que 34 % des Français sondés ont déclaré cette année qu'ils envisageaient de souscrire à un Plan épargne retraite, cette proportion n'at-

teint que 29 % des actifs de Paca et Corse où les souscriptions ont cela dit progressé de 6 points entre avril 2024 et avril 2025.

En mars 2025, le gouvernement français a annoncé le projet de création d'un fonds de capital-investissement dédié au financement de l'économie de défense nationale. Qui pour l'heure ne suscite pas un engouement délirant: seuls 29 % des Français sondés seraient prêts à y investir une partie de leurs économies, dont 5 % «certainement». Parmi ceux qui choisiraient ce type d'investissement, 35 % invoquent un engagement citoyen, estimant qu'il est de leur devoir de contribuer à l'effort de défense nationale. Les résultats en Paca et Corse révèlent un manque d'enthousiasme plus marqué encore: ils ne sont plus que 27 % (dont 4 % «certainement») à considérer l'éventualité d'investir dans la défense nationale. En revanche, ils sont plus nombreux (39 %) à concevoir ce type de placement comme un engagement citoyen. Parmi les 73 % de réfractaires à ce type de produit financiers en Paca et Corse, 27 % considèrent que le financement de la défense doit relever exclusivement de l'État et des impôts, 17 % jugent qu'un tel investissement va à l'encontre de leurs principes éthiques, 15 % expriment des craintes liées aux risques financiers que pourraient représenter ces placements et 10 % estiment que cela ne correspond pas à leurs attentes et à leurs besoins en matière d'épargne, en raison d'une durée de placement trop longue ou d'un montant d'investissement initial trop élevé. ■ AN

## Les chiffres de la semaine

# 16 %

de moins que les autres jours de la semaine, et 13 % de moins que la moyenne hebdomadaire pour le tarif d'un vol partant le vendredi 13 juin a constaté Kayak, spécialisé dans les recherches de voyages en ligne. La part des recherches de vols pour un départ un vendredi est restée stable, autour de 19 %, avec même une légère hausse (+1 %) pour ce vendredi 13 juin, par rapport aux autres vendredis. En analysant les comportements des voyageurs français lors des précédents vendredis 13, il se dégage une tendance surprenante: si les prix des billets d'avion sont nettement plus bas ce jour-là, la part des recherches reste stable, voire légèrement en hausse.

# 1781

opérations et plus de 17118 contrôles (14777 contrôles l'an passé) menés par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025 dans les espaces naturels protégés, sur tout le territoire -plages, forêts, en mer, en montagne, le long des cours d'eau... Si le but de la campagne n'était pas de verbaliser tout comportement répréhensible mais de prévenir les atteintes, le nombre d'infractions relevées a lui aussi augmenté, avec 878 infractions lors de cette campagne 2025, contre 294 infractions relevées en 2024.

# 1375

kilos de déchets collectés par habitant en 2021 dans la communauté de communes Sud-Corse où, du fait de l'activité touristique, le volume de déchets collectés est multiplié par 2,5 en août par rapport à janvier. Dans les zones moins touristiques telles les communautés d'agglomération du Pays ajaccien (565 kg/hab) et de Bastia (570 kg/hab), les quantités de déchets étaient en dessous de la moyenne régionale (722 kg/hab), la communauté de communes Pasquale Paoli, dans le centre de l'île affichant une collecte de 545 kg par habitant.

## Logement social corse

### Erilia a franchi le seuil des 10 000 logements

**Implantée en Corse** depuis 1964, présente dans trente de ses communes, l'entreprise Erilia, spécialisée dans la conception, la construction et la gestion de logements sociaux, y a officiellement franchi le seuil des 10 000 logements avec la livraison, le 6 juin 2025, de la troisième et dernière tranche des Jardins de Cavone, une résidence composée de trois bâtiments située dans le secteur du Vazzino à Ajaccio. Elle offre 144 logements sociaux. À l'heure actuelle, quelque 22 000 personnes (6 % de la population insulaire) sont logées dans un appartement géré par Erilia. Qui, avec 10 000 logements sur un parc social qui en compte au total environ 16 000, est le principal bailleur social de Corse. Mais si l'offre progresse, elle reste très insuffisante. Selon les chiffres de 2023 fournis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Corse, le parc social représente 10,3 % des résidences principales de la région, soit le taux le plus bas des régions métropolitaines, et parmi les cinq communes corses soumises à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), seule Bastia satisfait à l'exigence de 25 % de logements sociaux. Chaque année, près de 8 000 nouvelles demandes pour un logement social sont enregistrées sur la région. En 2023, la Dreal observait que sur les 7 675 demandes déposées cette année-là, à peine un peu plus de mille avaient été satisfaites. Si les taux d'attribution pour les agglomérations de Bastia et Ajaccio tendaient à se rapprocher de la moyenne régionale qui est de 14 %, dans les intercommunalités de L'Île-Rousse-Balagne, du Sud-Corse, de la Pieve de l'Ornano et de l'Oriente, où la demande était très forte, le taux d'attribution était inférieur à 10 %. À Ajaccio, dans le quartier Aspreto-Saint-Joseph, 110 logements sociaux répartis sur deux bâtiments devaient être livrés en avril 2026, ils sont réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par Erilia qui a également lancé à Porto-Vecchio une opération en bail réel solidaire (BRS) en partenariat avec la municipalité, pour la réalisation de 52 maisons de ville à des prix maîtrisés, les travaux débiteront d'ici fin 2025 pour une livraison prévue fin 2027. ■ AN

## Grand prix patrimoine et tourisme local

### L'église Saint Cyprien de Morsiglia en lice



Photo: Airvistà

**Le 2 juin 2025**, la Fondation du patrimoine a ouvert aux votes du grand public la 2<sup>e</sup> édition du Grand prix du patrimoine et tourisme local. Ce programme, qui bénéficie d'un mécénat d'Airbnb, vise à soutenir des projets de restauration d'édifices, privés et publics, situés dans les territoires ruraux. Six projets sont en lice cette année. L'un d'eux concerne l'église Saint-Cyprien de Morsiglia, dans le Cap Corse, inscrite au titre des bâtiments historiques en 1996. Bâtie aux XVI<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement sur l'emplacement d'une église romane mentionnée dans des textes de 1470, elle a fait par la suite l'objet de transformations (constructions des chapelles latérales, voûtement de la nef, décor en stuc, décor peint, puis en 1891 restauration de la façade, sur le modèle de l'église Sainte Suzanne de Rome. Le projet de restauration porté par la commune de Morsiglia vise à orienter l'édifice vers des activités culturelles: concerts, expositions, conférences, un musée et une résidence d'artiste. Le grand public est invité à voter en ligne pour son projet préféré jusqu'au 29 juin. Les trois sites ayant obtenu le plus de voix pourront recevoir un 1<sup>er</sup> prix de 100 000 €, un 2<sup>e</sup> prix de 70 000 € et un 3<sup>e</sup> prix de 40 000 €. ■ AN

**Pour voter:**

[www.fondation-patrimoine.org/campagnes/grand-prix-patrimoine-tourisme-local-2025](http://www.fondation-patrimoine.org/campagnes/grand-prix-patrimoine-tourisme-local-2025)

**CREATION  
SOCIETE**

N° 01

**ATELIER ORSI**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Stanatura  
Bât A, Route de Bonifacio  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 02 mai 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : ATELIER ORSI  
**Siège** : Résidence Stanatura, Bât A, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio  
**Durée** : QUATRE VINGT DIX NEUF ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros  
**Objet** : Activité de maîtrise d'œuvre, dessin en bâtiment. Achat-vente de mobiliers et matériaux pour transformation.  
**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés  
**Président** : Madame Valérie ORSI, demeurant Résidence Monte d'Oro, LD Precojo, 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis, Le Président.

N° 02

**SLAJ**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rue Albert Decaris  
Résidence Les Aloes, Bât. E  
20000 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 avril 2025 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : SLAJ  
**Siège social** : Rue Albert Decaris, Résidence Les Aloes, Bât. E, 20000 Ajaccio  
**Objet social** : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. .../...

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance** : Madame Sandra CAU épouse FOSSE, demeurant Rue Albert Decaris, Résidence Les Aloes, Bât. E, 20000 Ajaccio ;

**ET** : Monsieur Laurent, Pierre, Jean FOSSE, demeurant Rue Albert Decaris, Résidence Les Aloes, Bât. E, 20000 Ajaccio ;

**ET** : Monsieur Anthony, Gabriel, Marcel FOSSE, demeurant Rue Albert Decaris, Résidence Les Aloes, Bât. E, 20000 Ajaccio.

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 08/05/2025, il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI FERACCI**

**Capital** : 1.000,00 €  
**Siège social** : 11, rue Monseigneur Casanova - 20250 Corte

**Objet** : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion, la location, la vente, la rénovation, l'aménagement et la construction de biens immobiliers, notamment :

La location de locaux commerciaux et professionnels, y compris la gestion et l'exploitation de ces locaux. La location meublée à titre étudiant pour une durée déterminée (5 mois) et la location saisonnière (type location estivale) pour la période restante de l'année. La gestion et l'exploitation de biens immobiliers en location meublée de courte durée.

La prise de participations dans toute société immobilière ou ayant pour objet l'immobilier.

**Gérance** : Mme Virginie FERACCI, 11, rue Monseigneur Casanova - 20250 Corte

**Cession de parts** : Les cessions de parts entre vifs ou à cause de mort sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Toutefois, en cas de décès de Feracci Virginie Marie-Madeleine, l'agrément est réputé acquis pour Feracci Julien François-Marie, son cousin et associé.

Les autres héritiers devront obtenir l'agrément ou verront leurs parts rachetées par les autres associés ou la société dans un délai de six mois, à une valeur déterminée par expert.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 04

**SASU VERDE NATURA**

**ORDRE D'INSERTION**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé fait, à NOVALE (Haute-Corse), le 23 avril 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]  
**CAPITAL** : 1000 € [MILLE EUROS]  
**DENOMINATION** : VERDE NATURA  
**SIEGE SOCIAL** : Chez Mme BIANCARDI Pierrette, Haut du Village, 20234 Novale.  
**OBJET** : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique : .../...

- ENTRETIEN ET DEMAQUISAGE DE SENTIERS.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

**PRESDENCE** : Madame MATTEI Paule épouse BRANDIZI Marc, Née le 01.03.1963 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Hameau Chiostra n° 86, Cima di u Paese, 20234 NOVALE. Mariée, le 27.04.1985 à la Mairie de Bastia, avec Monsieur BRANDIZI Marc né le 25.08.1961 à Bastia (Haute-Corse), sans contrat de mariage de nationalité Française.

Pour avis, La Présidente.

N° 05

**TAEISSIA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 813.990 euros

Siège social :

15, Boulevard Général Giraud  
20200 Bastia - RCS Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/06/2025 à BASTIA, il a été constitué une SAS au capital de 813.990 €, dont le siège social est 15, Bd Général Giraud - 20200 BASTIA. Dénomination sociale : « TAEISSIA ». **Objet social** « Prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement. La gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés. La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations. La formation. L'achat, la vente, la représentation, l'import et l'export de tous produits. Toutes prestations de services dans les domaines financiers, comptables, informatiques et commerciaux, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises. L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration. L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation. La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet. Toutes activités d'apporteur d'affaires dans tous secteurs d'activité. ». Elle est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS. Les cessions de titres au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Présidence** : M. Alain RICCI dmt 15, Boulevard Giraud - 20200 BASTIA. Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidence.

N° 06

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 26/05/2025, il a été constitué une EURL dénommée :

**ECO RENTAL SUD**

**Siège social** : RN 194 - BALEONE CENTRE 2 - 20167 AFA Capital : 500 € **Objet social** : La réparation de tous types de véhicules automobiles, le lavage, l'achat et vente de tous types de véhicules neufs ou d'occasions pièces et accessoires automobiles, la carrosserie, la peinture et toute démarche administrative. La location de tous types de véhicules sans chauffeur ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. **Gérance** : M CHRISTIAN DAIDERI demeurant Quartier Timone, Bravone, 20230 Linguizzetta **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 10 juin 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière [SCI] présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : SCI EJM

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Capital social** : 1000 euros (mille euros), divisé en parts sociales égales.

**Siège social** : 43, route de Figarella, 20200 Santa Maria Di Lota.

**Objet social** : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La prise de tout intérêt et participations dans toutes sociétés. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Gérant** : Monsieur Albertini Jean-Marie, demeurant 43, route de Figarella, 20200 Santa Maria Di Lota.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**Etude de Maître  
Bernadette CESARI,  
Notaire à SARTENE (Corse du Sud),  
1, Avenue Hyacinthe Quilichini.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 21 mai 2025 enregistré le 4 juin 2025, volume 2025N, n°392, a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : SAS LE REFUGE

Siège social : Porto-Vecchio (20137), Quartier Cartalavone.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exploitation, la gestion et le développement d'un gîte d'étapes, incluant l'hébergement touristique et de courte durée. - La fourniture de services liés à l'accueil et à l'hébergement des randonneurs et autres clients de passage consistant en prestations para hôtelières (accueil et réception, ménage, petit déjeuner). - L'exploitation d'une activité de petite restauration. - La mise en place d'activités annexes et complémentaires, telles que l'organisation d'événements, d'animations touristiques et culturelles ainsi que la location d'équipements.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

APPORT EN NATURE DE BIEN(S) MEUBLE(S) INCORPOREL(S)

Monsieur Xavier, MONTI et Madame Lisa MONTI apportent, le fonds de commerce de Gîte d'étapes, petite restauration, vente de produits corse exploités à PORTO-VECCHIO (20137), Cartalavone, leur appartenant, connu sous le nom commercial "Le Refuge", immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 378557409.

Ce fonds comprenant : - Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit, pour le temps qui reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation et ci-après énoncé, le tout évalué à trois cent soixante-cinq mille euros [365.000,00 eur]. - Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à PORTO-VECCHIO (20137)- Cartalavone, où le fonds est exploité. - Les marchandises dépendant du fonds.

Capital social : TROIS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS [367.225,00 EUR]

Il est divisé en 100 actions de TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES [3672,25 EUR] chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports de la manière suivante : Monsieur Xavier, MONTI à concurrence de 50 actions en rémunération de son apport en nature, numérotées de 1 à 50. Madame Lisa MONTI à concurrence de 50 actions en rémunération de son apport en nature numérotées de 51 à 100.

Premier président : Madame Lisa MONTI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Cartalavone. La durée de ses fonctions est cinq ans.

Premier directeur général : Monsieur Xavier MONTI. La durée de ses fonctions est cinq ans.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions. .../...

**Droit de vote :** Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

**Démembrement des actions :**

Lorsque les droits sociaux font l'objet d'un démembrement, usufruit d'une part et nue-propriété d'autre part, le droit de vote appartient à l'usufruitier, savoir :

I - En matière d'assemblées générales ordinaires

Le droit de vote de l'usufruitier portera sur l'approbation des comptes et sur l'affectation et la répartition des résultats.

Pour toutes ces décisions, le nu-propriétaire devra être également convoqué.

Le droit de vote appartiendra au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions. Pour toutes ces décisions, l'usufruitier devra être également convoqué.

II - En matière d'assemblées générales extraordinaires

Le droit de vote appartiendra au nu-propriétaire pour toutes les décisions. Pour toutes ces décisions, l'usufruitier devra être également convoqué.

L'exercice social commence le PREMIER AVRIL et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,  
Le Notaire.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SRMJ

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Bracalina, Parc d'Activités U Serenu, 20167 Alata, OBJET : La société a pour objet :

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Mille euro

GERANCE : Mme CHAPMAN RONALDA, Shirley, Anne veuve GUARES, demeurant San Biaggio, app.004, rez de chaussée, entrée B, route d'Alata, 20167 Alata

CLAUSE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

## MODIFICATION GERANT

N° 10

**TIA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 Euros

Siège social : La Marine, Lot 7

Le Gardian, Route du Purgatoire

20137 Porto-Vecchio

RCS N°810 424 853 Ajaccio

## MODIFICATION GERANT

Aux termes de l'AGE en date du 02 Décembre 2024, à compter du 02 décembre 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gerance de la société, Monsieur TERRAZZONI Jean-François, né le 22.06.1962 à Porto-Vecchio, demeurant La Marine, Lotissement 7, le Gardian, Route du Purgatoire, 20137 Porto-Vecchio est nommé en tant que Co-gerant.

## MODIFICATION STATUTAIRE

N° 11

**VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**A.T.S.**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 261.000 euros

Siège social :

Parc d'Activité de Mezzana

Lieu-dit Foaralta

20167 Sarrola-Carcopino

450 487 491 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 22/05/2025, il résulte que :

- Mr Jordano RIGHINI, demeurant Lieu-dit Marsa, 20117 Eccica-Suarella a été nommé en qualité de Président en remplacement de Alexandre SIRVEN, démissionnaire.

L'article 30 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 12

**LD MEDITERRANEE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

172, Strada di Petra Pinzuta

Suariticcia n°5

San Gavino di Carbini

20137 Porto-Vecchio

922 523 444 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/05/2025, il résulte que : CORSE MEDITERRANEE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7500 euros, dont le siège social est 172, Strada di Petra Pinzuta-Suariticcia N5, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 965 662 RCS AJACCIO a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Antonio DEGORTES, démissionnaire.

Pour avis,  
Le Président.

N° 13

**SOCIETE EMILE NERI  
ET FILS**

Société à Responsabilité Limitée

**Transformée**

**En Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 7200 euros

Siège social : Le Rupione Porticcio

20166 Pietrosella

518 029 566 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7200 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Monsieur Paul NERI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Un Président

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :**

Monsieur Paul NERI, demeurant Le Rupione, 20166 Porticcio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

**CORSTYRENE ENERGY**

SASU au capital de 100.000 €

Siège social : Chez MED GESTION

4270, Route d'Antisanti, 20270 Aleria

RCS Bastia N° 884 836 339

Aux termes d'une décision de l'AGE du 10/06/2025 avec effet immédiat, l'associé unique a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient H2 CORSE.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 15

**SUD CONSTRUCTION**

SARL au capital de 10000 €

Siège social : Ld Collizzola

20117 Eccica-Suarella

315 638 882 RCS d'AJACCIO

Aux termes de l'AGE en date du 19/05/2025, l'associé unique a décidé de :

- Modifier la dénomination qui devient : AIQUI EXPERTISE, à compter du 19/05/2025.

- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : Expertise bâtiment, assistant maître d'ouvrage, à compter du 19/05/2025.

Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 16



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**

Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 09/05/2025, les associés de la Société « E.M.A HOLDING », SARL au capital social de 972.500 Euros, dont le siège est Chemin d'Agnaredda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 802 913 780], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Durée - Objet social : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 972.500 € divisé en 9725 actions de 100 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Pierre-François BALESI, demeurant Chemin d'Agnaredda, 20137 Porto-Vecchio, est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 9 mai 2025.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions entre associés, conjoints, descendants ou ascendants sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 17

**SAS "SOFRONICIA"**

Au capital de 1.000 €  
Immeuble Castellani  
4, Ave du Mont Thabor  
C/o M3E - 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio N° 820 649 200

Suivant procès-verbal du 20/12/2024, la SAS Pluripersonnelle devient SAS Unipersonnelle, avec effet au 01/01/2025.

L'associé unique, M. Yoann BERTEOTTI qui est également Président a mis à jour les statuts et a procédé aux formalités d'usage.

Pour Avis.

N° 18

**VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**MAAJ HOLDING**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Parc d'Activité de Mezzana  
Lieu-dit Foaralta  
20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio 984 180 471

Aux termes d'une décision unanime en date du 22/05/2025, il résulte que :

- Monsieur Jordano RIGHINI, demeurant Lieu-dit Marsa, 20117 Eccica-Suarella a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Alexandre SIRVEN, démissionnaire.

L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,  
Le Président.

N° 19

**MARINE ENERGY**

Société par Actions  
Simplifiée à Associé Unique  
Au capital de 91.000 euros  
Siège social : Rue du Lac du Rotondo  
La Confinia 2, 20090 Ajaccio  
924 902 307 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2025, l'Associé Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de conseil en gestion et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 20

**AND & CO**

SAS en liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Zone Industrielle de Travo  
20240 Ventiseri  
921 459 848 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle de Travo, 20240 VENTISERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 21

**EUREX FIFM BASTIA  
PIGNATONE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 69, Rue Paratojo

Le Riviera, 20200 Bastia

**Siège de liquidation :**

Au 69, rue Paratolojo, Le Riviera  
20200 Bastia-900599390 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 juin 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Marie MAESTRACCI, demeurant 69, rue PARATOJOLO, LE RIVIERA, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 69, rue PARATOLOJO, LE RIVIERA, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 22

**AND & CO**

SAS en liquidation  
Au capital de 1000 euros  
**Siège de liquidation :**  
Zone Industrielle de Travo  
20240 Ventiseri  
921 459 848 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 23

**SOCIETE CIVILE CARPAS**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524.49 €  
Siège : 14, Boulevard Pascal Rossini  
La Closerie Saint-Francois  
20000 Ajaccio  
RCS : Ajaccio N°327 254 645

Selon décisions unanimes des associés en date du 02/06/2025, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Marie-Caroline CECCALDI, et constaté la clôture de liquidation à compter du 02/06/2025. Formalités au RCS Ajaccio.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 24



**SAS ALAIN SPADONI  
& ASSOCIES,**

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),  
Code Crpcen 20004,  
3, Avenue Eugene Macchini,  
Immeuble « Le Regent »

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires », le 28 mai 2025, en cours de publication au SPFE d'Ajaccio, il a été décidé pour le Groupement Foncier Agricole CERUV lieudit Miledda, Plaine de Peri, 20167 PERI au capital de 50.300 euros SIREN 838423424 RCS Ajaccio, d'augmenter le capital social de 50.300 euros à 65.900 euros par apport en nature de 1560 nouvelles parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 25

**TERAMIANTE**

SARL au capital de 8000 euros  
Siège social :  
Zone Industrielle Pernicaggio  
Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio 452 109 879

AVIS

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Par décision du 20 mars 2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 92000 euros, pour le porter de 8000 euros à 100.000 euros, par élévation de la valeur nominale des 800 parts existantes, la souscription est réalisée en numéraire par incorporation de réserves, - de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Capital social  
Ancienne mention : 8000 euros,  
Nouvelle mention : 100.000 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

**GRANDVAL NOTAIRES**

Société de Participations  
Financières de Profession Libérale  
de Notaires par Actions Simplifiée  
Au capital de 301.000 euros  
**Porté à 550.000 euros**  
Siège social : 3, Cours Général Leclerc  
20000 Ajaccio  
884 513 805 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 20 mai 2025, il résulte que le capital social a été augmenté de DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE [249.000,00] euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :  
Le capital social est fixé à TROIS CENT UN MILLE EUROS [301.000,00 euros].

\* Nouvelle mention :  
Le capital social est fixé à CINQ CENT CINQUANTE MILLE [550.000,00] euros.

Pour avis,  
Le Président.

N° 27

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### AVIS DE CONVOCATION

Aghione, le 21 Mai 2025

Sur proposition du Conseil d'administration réuni en séance le 20 Mai 2025, les Sociétaires de la Coopérative Vinicole d'Aghione - Samuletto sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Lundi 23 Juin 2025 à partir de 10 HEURES  
A LA SALLE DE REUNION DU SITE D'ARISTONE  
AU LIEU-DIT ARISTONE  
20240 GHISONACCIA

Tous les sociétaires doivent assister ou se faire représenter à l'Assemblée pour prendre part aux délibérations portant sur :

Ordre du jour relevant de l'assemblée générale ordinaire :

1. Présentation du rapport moral et rapport du Conseil d'Administration aux associés ;
2. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2024 ;
3. Lecture des rapports de M. le Commissaire aux Comptes ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2024 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat ;
7. Constatation de la variation du capital social ;
8. Renouvellement du tiers sortant des administrateurs ;
9. Budgets pour la formation des administrateurs
10. Modification du règlement intérieur ;
11. Pouvoir pour les formalités ;
12. Questions diverses.

Tous les associés coopérateurs ont la faculté à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des éléments suivants :

- Comptes annuels ;
- Rapport du Conseil d'Administration aux associés coopérateurs ;
- Document donnant des informations sur les écarts entre les prix des apports N/N-1 ;
- Texte des résolutions proposées ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 38 de nos statuts, l'associé coopérateur empêché peut donner mandat de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre associé coopérateur, le conjoint du mandant, un de ses ascendants ou descendants majeurs. Les mandataires non associés coopérateurs ne peuvent représenter que leur conjoint, ascendants ou descendants majeurs.

Nous vous rappelons également que les candidatures au mandat d'administrateur doivent être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la coopérative 10 jours avant l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration :  
Monsieur Jean-André Guidici.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 30

N° PC : 2025RJ0125

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/06/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de MR MASUCCI CHARLES MACON, RCE LES PLEIADES, BAT B, avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Non inscrit au RCS Bastia 337 698 724 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 30/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2024RJ0169

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/06/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la société TRANS-AGRIATES SAS, 126, Route de Borgo Village, 20290 BORGIO. Le transport public routier de marchandises, le déménagement, l'affrètement, la location de véhicule avec conducteur destiné au transport de marchandises avec des véhicules de tout tonnage commissionnaire de transport convoyage de véhicules neufs ou occasions. 832 253 975 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 01/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0127

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CHARCUTERIE SAN ROCCU - PASQUALINI SAS [], 181, hameau de Costa, 20290 CAMPILE. 908 082 886 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric

N° 28



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry - CS.10210  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]  
Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation : Marché n°2025-AOO-021 « Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie de l'Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte »

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

- \* Valeur technique : 60.0 %
- \* Prix des prestations : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 15 Juillet 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-63287 du 06/06/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 10/06/2025.

N° 29



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry - CS.10210  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]  
Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation : Marché n°2025-MAPA-017 : « Port de Commerce de Porto Vecchio Travaux de réhabilitation des murs rideaux de la Gare Maritime »

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères d'attribution :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 07 Juillet 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-63769 du 06/06/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 06/06/2025.

TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0126

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur RIAL-LAND Sébastien Pierre Victor [], Vieux Port de Bastia, 20200 BASTIA. 492 213 905 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 28/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2024RJ0054

Arrêt de la cour d'appel de Bastia en date du 14 mai 2025 annulant la décision rendue par le tribunal de commerce en date du 02/04/2024 et prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société BLACK SHEEP, 1, Rue Erasme, 20200 BASTIA. N°831 360 540 RCS BASTIA.

Date de cessation des paiements : 19/02/2024. Désigne la SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, domiciliée 15, Boulevard du Général de Gaulle, en qualité de mandataire judiciaire.

N° 35

N° PC : 2025EX0004 [Greffe TC Paris]

Le Tribunal des Activités Économiques de Paris, a prononcé, en date du 30/05/2025, l'ouverture de la liquidation judiciaire de la société RHC, 8, Rue de la Posta Vecchia, 20200 BASTIA. N°821 737 335 RCS PARIS, sous le numéro P202501978. Date de cessation des paiements le 30/11/2023, et a désigné : Juge Commissaire M. Jean-Michel Russo, liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 41, rue de l'Échiquier, 75010 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.

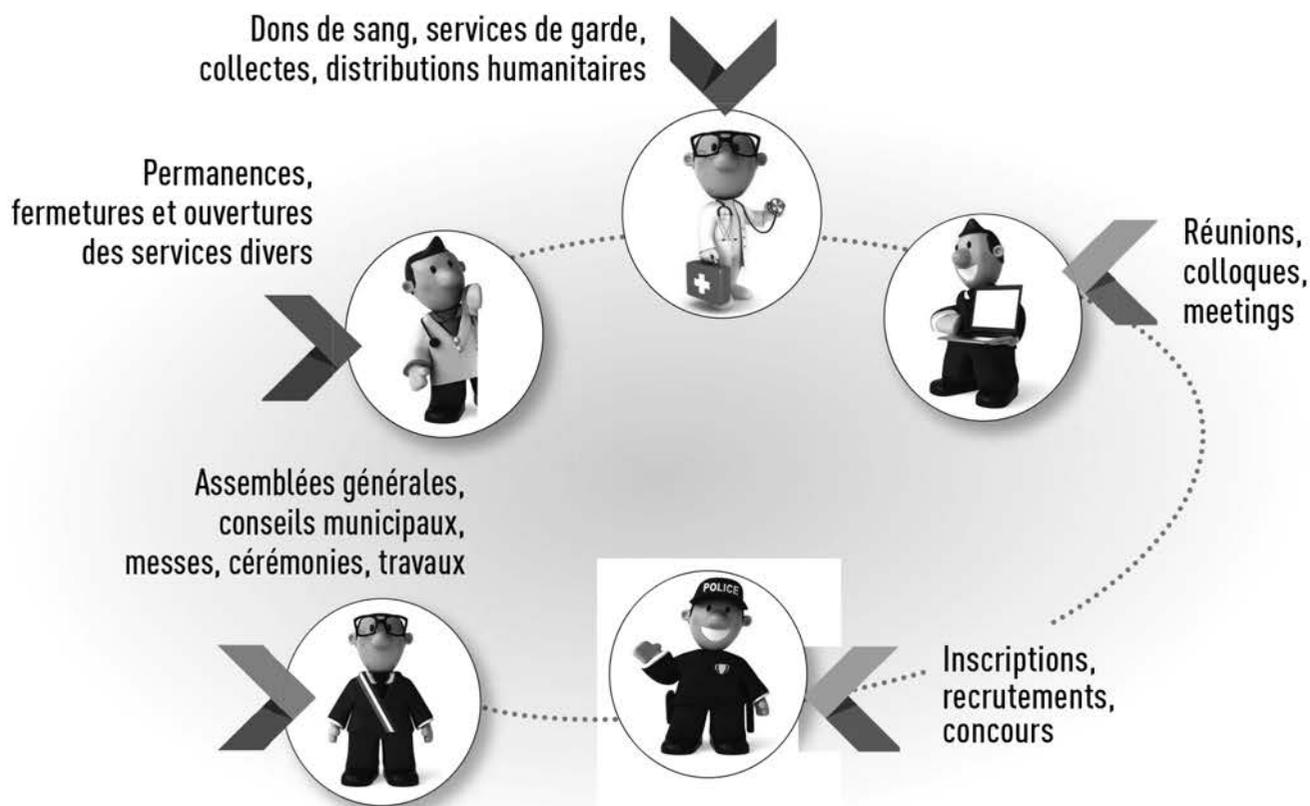
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS **ASSOCIATIONS**  
ET **COMMUNES**



**SERVICE  
GRATUIT**

# [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)



N° 36

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRELABLE A LA CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE.

### Commune de Santa-Reparata-di-Balagna

#### 1ère Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du lundi 30 juin 2025 au mercredi 30 juillet 2025.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, Retraité, Ancien commandant de police, recevra le public en mairie :

\* le lundi 30 juin 2025, de 8h00 à 12h00 ;

\* le jeudi 10 juillet 2025, de 8h00 à 12h00 ;

\* le mardi 22 juillet 2025, de 8h00 à 12h00 ;

\* le mercredi 30 juillet 2025, de 8h00 à 12h00.

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, Retraité ancien écologiste du PNRC, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie de Santa-Reparata-di-Balagna, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse: <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6333>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, par téléphone [04 95 60 08 68] ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique :

[enquete-publique-6333@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6333@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6333> et donc visibles par tous ;

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6333> ;

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

N° 37

## AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour l'antenne de l'ODARC à MIGLIACCIARO.

Le présent marché intervient suite à la déclaration sans suite de l'accord-cadre n°001/FCS/25.

Référence acheteur : 002/FCS/25

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 10/06/25

Marché n° : 002-2025

CORSE PROPRE SERVICES, Clos saphir Bâtiment J, 20290 LUCCIANA

Montant indéfini

Envoi le 10/06/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DEPOSEZ VOTRE ANNONCE  
**www.icn.corsica**

N° 38



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-AOO-020 : « Prestations de géomètre expert pour les besoins de la CCI de Corse Sites de Corse du Sud »

Procédure de passation :

Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

Prix : 50%

Valeur technique : 40%

Considération sociale et environnementale : 10%

Date limite de réception des offres : 07 Juillet 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-61154 du 03/06/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 05/06/2025.

## DERNIERES MINUTES

N° 39

### ACCT PRO CONSULT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Cours Sampiero Corso

20119 Bastelica

918 661 117 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2025, l'assemblée a :

- Décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 mai 2025 suivi de sa mise en liquidation.

- désignée en qualité de liquidateur : Madame Antonia NIVAGGIONI épouse MALLEA, demeurant Cours Sampiero Corso, 20119 Bastelica.

- Conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social au Cours Sampiero Corso, 20119 Bastelica.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Madame Antonia NIVAGGIONI épouse MALLEA,  
La Présidente.

N° 40

## AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 Décembre 2024, les associés de la SARL LA ROTONDE [Siren 317 888 501] dont le siège social est sis Centre Commercial de Ficabrana - 20620 BIGUGLIA ont décidé la modification suivante avec effet au 2 Décembre 2024 :

Changement de Gérant : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Antoine MASSONI de ses fonctions de Gérant et comment en ses lieu et place Monsieur Lucien MASSONI demeurant 11, Lotissement Domaine de Tamarone - 20620 BIGUGLIA.

Les articles 7 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,

N° 41



Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

[mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr](mailto:mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr)

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2023, Monsieur Antoine SANTONI, demeurant à FURIANI [20600], 8, chemin de Patrone. Né à CAYENNE [97300], le 2 décembre 1929. Veuf de Madame Renée Jeanne Gilberte AMBLARD. Décédé à FURIANI [20600], le 19 mai 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, notaire, titulaire d'un Office Notarial à FURIANI [20600], Lieu-dit Saint-Pancrace, route du village, le 5 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, référence CRPCEN : 20076, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire.

N° 42

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 30/05/2025 dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", concernant la création de la société "VALINA" il y avait lieu de lire : acte SSP "04/06/2025", domiciliaire Présidente " LD Astro, Chemin de Saint-Antoine, Route de Calenzana, 20214 Calenzana".

## INSERTION - DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de donation reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 21 mai 2025, publiée le 2 juin 2025, volume 2025P, n°3821 a été donné un fonds de commerce par :

Monsieur François Marie Toussaint MONTI, époux de Madame Jeanne, Pascale, Rose MATTEI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Cartalavone. Né à PORTO-VECCHIO [20137] le 11 janvier 1960.

Au profit de :

Monsieur Xavier, Paul-François MONTI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Cartalavone, né à CRETEIL [94000] le 21 avril 1995. Célibataire.

Madame Lisa, Jacqueline, Michele MONTI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Cartalavone, née à BASTIA [20110] le 3 janvier 1998. Célibataire.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de Gîte d'étapes, petite restauration, vente de produits corse prestations para-hôtelières (accueil et réception, ménage, petit déjeuner), exploité à PORTO-VECCHIO [20137], Cartalavone, lui appartenant, connu sous le nom commercial "Le Refuge", et pour lequel le DONATEUR est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 378557409. Ce fonds comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à PORTO-VECCHIO [20137], Cartalavone, où le fonds est exploité. Les marchandises, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds.

La donation est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 365.000,00 EUROS. Les oppositions sont recevables de la part des créanciers.

Pour avis,  
Le Notaire.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GHISONACCIA le 05/05/2025 il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PASTORECCIA ;

Siège : Rue des Platanes - Ghisonaccia Gare - 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 340.600 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

Gérance : Florian PRÉ demeurant Rue des Platanes - Ghisonaccia Gare - 20240 GHISONACCIA, a été nommé gérant de la société sans limitation de durée ;

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés.

Pour avis,  
La gérance.

## EUREX FIFM BASTIA FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la SNC NAPOLEON, société en nom collectif au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est 17, boulevard Général de Gaulle, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 310 232 681.

À la société PIGNATONE, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Immeuble le RIVIERA, 69, RUE PARATOJO, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 900 599 390, suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 juin 2021.

Du fonds de commerce de pizzeria, snack, crêperie, glace à emporter, situé à 17, boulevard général de Gaulle, 20200 BASTIA connu sous le nom de : "PIGNATONE".

A pris fin le 31 octobre 2023 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis signé PIGNATONE,  
Le locataire-gérant.

## HOTEL CASTELLU ROSSU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 45.734,71 euros

Siège social : Lieu-dit Castello Rosso

20290 Lucciana

324 094 044 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 30 mai 2025 :

Madame Dominique Jeanne MARIETTI MICHELI, nouveau Gérant, demeurant Route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA, prendra sa fonction à compter du 01/06/2025, elle a été substitué dans les statuts à Madame Joséphine GUIDONI épouse MICHELI.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

## ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°1, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 25/04/2025 - n°7079 :

Concernant : L'avis de constitution de la SAS SN GARAGE.

Il fallait lire : Siège social : "380, rue Ange François Fantauzzi, 20600 Furiani."

Et non : Siège social : "ZI d'Erbajolo, Lieu-dit Pastoreccia, 20600 Furiani", comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.



## Marie-Charlotte BERLINGHI

Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

## SCI L.M.S.

Société Civile Immobilière

Capital : 1000,00 €

Siège : Lotissement le Bevinco N°70

20620 Biguglia

RCS Bastia 940 175 292

## AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2025, le capital social a été porté de 1000,00 € à 401.000,00 € par l'apport en nature d'une parcelle et de la maison d'habitation sises à BIGUGLIA [20620], cadastrée Section D numéro 1005, constaté suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI le 28 mai 2025 déposé au service de la publicité foncière de BASTIA le 11 juin 2025.

Les articles 6 "Apports" et 7 "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 1000,00 €

Nouvelle mention : 401.000,00 €

Mention sera fait au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le notaire.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2016 et son codicile en date du 2 octobre 2013,

Madame Marie Joséphine CASTELLI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jacques Marie MARIOTTI, demeurant à BASTIA [20200] route Royale Résidence Sainte Thérèse.

Née à SORBO-CAGNANO [20213], le 26 janvier 1922.

Décédée à BASTIA [20200] (FRANCE), le 17 novembre 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie BOUTHIER, notaire à PARIS [75014], le 13 mai 2025 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luigi Gjafferi, référence CRPCEN : 20025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



## Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Mail pellegri.olivier@orange.fr

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 14/05/2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Haute Corse le 04/06/2025 Dossier 2025 00010031, référence 2B04P31 2025 A 00703.

Monsieur Sylvain SERPI et Madame Catherine SERPI son épouse, demeurant Place de la Fontaine - Lieu-dit Corso 20270 MATRA.

ONT CEDE : à la SARL A NEPITA au capital de 500 €, dont le siège social est Place de l'Eglise, 20270 Moita, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 951 888 411, représentée par sa Gérante Sara PELLEGRINI.

Un fonds de commerce ainsi que la licence IVème catégorie y attachée de : Restaurant Grande Restauration et Débit de Boissons 4ème catégorie, sis et exploité Place de la Fontaine - Lieu-dit Corso, 20270 MATRA, moyennant le prix de 30.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 14/05/2025.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA-20200.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI - Avocat - Port de Plaisance de Toga - Bâtiment A2 - 20200 BASTIA.

Pour avis,

## LOCATION-GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé du 26/05/2025 fait à AJACCIO (Corse du Sud), M. Christian, Denis POLI, demeurant Quartier Guagnese, 20121 ROSAZIA, a confié à M. Christophe URGEGHE, demeurant Lieu-dit Valle, 20121 ROSAZIA, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi situé à Ajaccio (Corse du Sud), pour une durée indéterminée à compter du 01/06/2025.

Pour unique avis signé,  
Le locataire-gérant.

## AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 05/03/2025, la société PANE UNTU SARL au capital de 4000 € située Place du Monument, 20220 ALGAJOLA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 520730680 a donné en location gérance à M CIRELLI François demeurant 28, Hameau de Praoli, 20220 AREGNO un fonds de commerce de Vente à emporter de pain, viennoiserie, de glace et divers produits alimentaires situé Place du Monument, 20220 ALGAJOLA à compter du 01/05/2025 au 30/04/2026. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.



04 95 32 89 92

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40**

**al-informateurcorse@orange.fr**

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

## 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

## RENDEZ-VOUS SUR

# ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

## BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

### Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE  
N°

Expire fin \_\_\_\_\_ Clé \_\_\_\_\_  
*les 3 derniers chiffres au dos  
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires



Asco Sour

# Upcycling, réseaux et artisanat

Stella Tagliata, 33 ans, est originaire de Bastia. Passionnée de mode depuis son adolescence, elle a quitté la Corse pour aller se former à l'École supérieure des arts et techniques de la mode (Esmod) puis au Conservatoire national des arts et métiers.

Après avoir travaillé pour diverses marques dont celle qu'elle avait lancée à Paris, elle est revenue en Corse où elle n'a pas tardé à créer la marque Asco Sour, mêlant éco responsabilité et upcycling.

## Quel est votre parcours ?

J'ai été élève dans une école de mode à Paris il y a quinze ans car dès le lycée j'ai su que je voulais m'orienter dans la création et comme j'aimais beaucoup le vêtement, c'était un moyen d'expression pour moi. Ensuite, j'ai travaillé en freelance pour différentes marques, essentiellement des jeunes créateurs, puis j'ai lancé une marque nommée École Privée, à Paris pour ensuite travailler en freelance de nouveau, à un moment où je voulais rentrer en Corse.

## Un fois rentrée en Corse, vous lancez votre marque. Pourquoi et comment ?

Je suis rentrée il y a deux ans et je me suis fait la réflexion que j'avais vrai-

ment envie de travailler d'ici. Ce n'est plus une obligation de lancer des marques uniquement de Paris. Je décide alors d'allier création et valeurs personnelles et ainsi développer l'upcycling, qui est très important à mes yeux, sachant que l'industrie du textile est l'une des plus polluantes au monde. Alors oui, c'est un mode de consommation qui peine un peu à se développer sur l'île mais qui est réellement important et intéressant car il implique un processus de création totalement différent.

## Une marque 100% éco-responsable, de l'upcycling, comment cela se réalise ?

L'upcycling, c'est le réemploi d'une matière ou d'une ressource déjà existante. J'utilise par exemple essentiellement du linge de maison pour cette partie-là, je chine beaucoup : couvrelits, rideaux, draps... C'est ce qui fait

partie de l'ADN de la marque. Je fais aussi du crochet, en utilisant uniquement des cordes et des fils exempts de produits toxiques.

## Est-ce aussi une volonté de sensibiliser à un mode de consommation bien moins axé sur les marques ?

J'essaie de sensibiliser, même si cela peine à arriver et c'est propre à la Corse, cela se fera sûrement avec le temps. J'espère qu'à ma petite échelle, je pourrai faire se questionner les gens et informer un peu.

## La Corse est-elle une terre d'accueil pour les métiers de la mode et du stylisme ?

Il faut recréer un espace d'accueil car il n'y a pas les écoles ni le réseau nécessaires sur l'île. C'est pour ça que les étudiants partent pour leurs études. Il y a vraiment de belles choses à créer et à développer. Il faut

*« Je décide alors d'allier création et valeurs personnelles et ainsi développer l'upcycling, qui est très important à mes yeux, sachant que l'industrie du textile est l'une des plus polluantes au monde. »*

Photo Justin Gaudin

« C'est difficile de trouver une boutique pour mon positionnement car mes créations sont des pièces uniques et de l'artisanat. »



Photo Justin Caudin

être sur place et avoir la détermination et la patience, car on est très souvent seul et cela prend donc deux fois plus de temps.

**Concernant les fonds et les études de marché ou d'éventuelles aides financières, comment s'est déroulée**

**la création de votre activité ?**

C'est très complexe. J'ai sollicité et contacté plusieurs organismes. C'est un travail énorme qui prend beaucoup de temps car cela ne s'obtient pas facilement lorsqu'on est encore rien du tout. C'est assez difficile, il faut taper aux bonnes portes, mais, une fois de plus, c'est difficile lorsqu'on est seul. J'ai contacté aussi le Syvadec car nous avons lancé un partenariat ensemble aux débuts de la marque. Ils me livraient des sacs de vêtements donnés, destinés à être jetés, mais je n'avais pas le choix donc ça me restreignait beaucoup et m'obligeait à leur renvoyer presque la totalité. J'adorerais avoir accès à leurs stocks directement

mais ce sont des démarches assez compliquées. J'espère une bonne nouvelle de leur part cette année.

**Vous vendez uniquement via un e-shop.**

**Quels en sont les avantages ?**

C'est beaucoup plus simple pour moi, même si cela demande un travail supplémentaire étant donné que je gère moi-même l'e-shop. Mais cela m'offre la liberté de poster quand je le souhaite, de faire un suivi... Je suis obligée de tester et d'expérimenter. C'est difficile de trouver une boutique pour mon positionnement car mes créations sont des pièces uniques et de l'artisanat.

**Concernant les réseaux sociaux, jouent-ils un rôle important lorsqu'on travaille dans le secteur de la mode ?**

Oui, extrêmement. Je les gère seule pour l'instant, c'est un vrai métier qui prend beaucoup de temps et d'énergie. J'ai du mal à être régulière mais je soigne au maximum ce que je poste et communique. La musique tient

une place importante dans mes inspirations et j'aime l'associer à mes réseaux sociaux, ce qui facilite la démarche. Je vais bientôt travailler, pour le lancement de ma nouvelle collection, avec une agence de stratégie digitale et marketing basée sur Paris et c'est sur les réseaux qu'ils m'ont contactée et sollicitée. Donc c'est également important pour créer des contacts.

**Quoi de neuf, actuellement, chez Asco Sour ?**

Une collection capsule de petits sacs en corde qui vient de sortir, une dizaine de pièces. Une première partie de la collection était déjà sortie fin mai. Elle a été lancée dans le cadre de la Slow fashion week à Marseille, organisée par un collectif nommé Baga dont je fais partie. C'est la première semaine de la mode éco responsable et engagée et ma marque a défilé pour l'occasion au parc des Sœurs Franciscaines, le 9 juin. ■

**Propos recueillis**

**par Frédéric BOURREAU-MICAELLI**



THÉÂTRE  
**La peau des autres**

**Une adolescente**, appelons-la Elle, vit avec un père violent. Chaque jour, elle retrouve l'Autre, son amie qui écoute, comprend, console... Mais qui, aussi, la bouscule pour l'inciter à ne plus subir ou avoir honte, ne plus se taire, ne plus faire comme si tout glissait sur elle et qu'elle n'avait pas besoin d'aide. Selon l'Unicef, en France près de trois enfants sur quatre sont régulièrement victimes de violences de la part de leur responsable légal et chaque jour plus de 200 enfants subissent des maltraitances de la part de leur entourage. En 2020, durant le confinement, la comédienne et dramaturge Lauriane Goyet qui intervient régulièrement en milieu scolaire, pensait à ces jeunes enfermés chez eux, dont certains n'avaient plus aucune échappatoire ni même aucun répit possibles. Comment être là pour eux ? « *Comment rester en lien avec les jeunes, les accompagner, leur permettre de parler, leur dire qu'ils sont notre préoccupation, que nous les reconnaissons.* » Autour de cette préoccupation, elle a écrit ce texte, lauréat de l'Aide nationale à la création de textes dramatiques, qui parle des violences fami-

liales. Toutefois, « *la porte d'entrée du texte n'est pas la dénonciation, mais l'ouverture au dialogue. J'ai écrit ce texte en me disant que cela pourrait être un outil pour arriver à se parler. Un outil pour permettre de sortir des non-dits, des secrets, des prisons. Dire qu'on se sent tous seuls mais qu'on peut trouver un autre chemin. Qu'on peut être entendu. Qu'on peut essayer d'entendre. Qu'on peut essayer d'écouter. Et parler. De la même façon que dans la pièce le personnage de l'Autre permet à Elle de se confier sur ce qu'Elle vit. L'Autre montre à Elle qu'il est possible de choisir un autre chemin et que nous ne sommes prisonniers que du silence. C'est un dialogue avec la jeunesse que je tente d'établir avec ce texte* ». La mise en scène respecte le rythme de cette histoire de non-dits, de silences, pudique, le cheminement d'une adolescente qui découvre mais doit aussi admettre « *que sa vie n'est ni normale, ni acceptable. C'est son chemin de réserve et de peur et nous ne pouvons pas forcer Elle à aller plus vite [...] Rien ne peut déranger l'animal blessé de peur qu'il ne s'enfuit. Il nécessite le temps de l'incarnation. On doit entendre les mots quand ils décident de sortir* ». Pour tout public à partir de 12 ans.

Le 13 juin 2025, 18 h 30. Salle Primo Levi / École de Belgodere. **i** 04 95 61 32 12 & [www.facebook.com/Belgude](http://www.facebook.com/Belgude)

**Le cercle des poètes disparus**



Photo Louis Jasse

**Aux États-Unis**, à la fin des années 1950, dans une prestigieuse académie, des jeunes gens voient leur quotidien austère chamboulé par l'arrivée d'un nouveau professeur de littérature anglaise, Mr Keating,

lui-même ancien élève de cette académie. Brillant mais aussi profondément humain, John Keating a des méthodes pédagogiques peu conventionnelles ; il encourage ses élèves à refuser le conformisme, à penser par eux-mêmes et profiter de l'instant, à voir dans les arts non pas des disciplines mais des voies d'épanouissement. Certains vont redonner vie au « cercle des poètes disparus », un club informel d'amateurs de poésie, admirateurs de Shelley, Byron ou Whitman, dont Keating fut, en son temps, l'un des membres influents. Le vent de liberté qui souffle dans l'établissement n'est hélas pas du goût du directeur, le sinistre Mr Nolan, ni de certains parents d'élèves. Sur un scénario original [récompensé par un Oscar] de Tom Schulman, le film de Peter Weir avec Robin Williams, sorti en 1989, fit un tabac au box-office et rafla de nombreux prix et la réplique « *O Capitaine, mon Capitaine...* » résonna longtemps. Au point que naisse le projet de porter le film au théâtre : le texte a été adapté en français par Gérald Sibleyras et Olivier Solivérés a réalisé la mise en scène. Créée au Théâtre Antoine, à Paris, la pièce a été récompensée par deux Molières en 2024 : meilleure mise en scène et révélation masculine pour le jeune comédien Ethan Oliel.

Le 19 juin 2025, 20 h 30.

Théâtre L'Empire, Ajaccio.

**i** 04 95 50 40 80 & [/espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr) & [www.empire.corsica](http://www.empire.corsica)

LITTÉRATURE  
**Racines de ciel/  
Fictions vraies**

**Que se passe-t-il** lorsqu'un écrivain, a fortiori un romancier, décide de raconter « une histoire vraie » ? Lorsque les procédés romanesques mis au service de l'imaginaire sont repris et réutilisés pour parler de personnes ou de faits réels ? La thématique retenue pour l'édition 2025 du festival littéraire Racines de ciel explore une des grandes orientations de l'écriture contemporaine : le souci de rendre compte de la réalité du monde sous tous ses aspects -enquête, autofiction, confessions, témoignage, etc. Entre écrivains, historiens, journalistes, la frontière devient alors poreuse. En compagnie d'invités tels que Pierre Assouline, Jean-Baptiste Predali, Jean-Noël Pancrazi, Renaud Dely, Eric Fottorino, Joris Giovannetti, Alexandra Schwartzbrod, causeries, débats et tables-rondes aborderont les différents aspects de ce déplacement de la fiction vers le réel : Comment s'opère-t-il ? À quel désir et à quelle règle obéit-il ? Change-t-on de manière d'écrire, de ton, de style ? Comment s'assurer que la vérité qu'on recherche ne sera pas dénaturée par le recours à la fiction ? Et, in fine, peut-il vraiment y avoir des romans du réel ?

Entrée libre.

Du 17 au 22 juin 2025.

Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts, Ajaccio

**i** 04 95 26 26 26 & [www.racinesdeciel.com](http://www.racinesdeciel.com)



# carnets de bord

par Béatrice HOUCARD

## Deux béliers dans un enclos



Pour tenter de comprendre la tonitruante rupture entre Donald Trump et Elon Musk, il faut regarder des documentaires animaliers. Ça tombe bien, Arte en proposait un excellent la semaine passée, intitulé *La vie cachée des animaux de la ferme*. On pouvait y partager la vie des poules, des vaches, des cochons noirs ou des blaireaux au fil des saisons : le printemps avec la naissance des veaux ; l'été qui voit les chevreaux s'ébrouer dans l'herbe fraîche ; l'automne avec la danse des béliers autour des brebis ; l'hiver où une solide couche de graisse permet aux bêtes de ne pas avoir froid.

Plusieurs thèmes traversent l'ensemble, notamment la maternité et la conquête du pouvoir. C'est celle-ci, évidemment, qui évoque le duel Trump-Musk. L'affrontement entre l'homme le plus riche du monde et celui qui en est sans doute le plus puissant était prévisible. La rupture, inévitable, était écrite dans la relation même de ces deux hommes à l'orgueil et à l'ego boursoufflés. Mais on ne pensait pas qu'elle viendrait si vite, ni surtout qu'elle serait aussi violente.

Entre les deux hommes qui se comparaient à des héros de *Starwars* prêts à sauver l'Amérique du déclin, il y a des désaccords connus depuis l'origine. L'un est plus libéral que l'autre ; Musk et le monde des affaires voient d'un bon œil l'importation d'une main d'œuvre étrangère à bas coût, mais à qui Trump veut fermer la porte ; Trump et ses électeurs ont la nostalgie de l'Amérique d'avant, quand Musk et

les rois de la tech ont la tête dans les étoiles et dans l'avenir.

C'est sur le projet de loi budgétaire que la rupture a été actée. Elon Musk, chargé de couper dans la dépense publique à la tête du « Département de l'efficacité gouvernementale », avait licencié de centaines de milliers de fonctionnaires et déstabilisé l'administration, non sans donner avec sa tronçonneuse un spectacle que les salles de Broadway ne mettront pas à l'affiche. Puis il avait quitté son poste en raison des mauvais résultats de son entreprise automobile, Tesla. Il juge cette loi budgétaire trop riche en dépenses et la qualifie d'« *abomination répugnante* ».

### DONALD, ELON, ROGER ET HEMISH

La rupture Trump-Musk est aussi une rupture personnelle et quasi passionnelle. Une affaire de coqs dans la basse-cour, de crocodiles dans le marigot, de testostérone, de coups de bec et d'ergots, une lutte de pouvoir pathétique, un truc de cour de récréation. Depuis l'installation de Trump à la Maison Blanche, Musk semblait être chez lui dans le bureau ovale, la casquette sur la tête et l'un de ses treize enfants sur les épaules. On s'attendait à le voir mettre les pieds sur le bureau du président, se rêvant calife à la place du calife. Pendant la campagne électorale, Elon Musk avait confié : « *J'aime Donald Trump autant qu'un homme hétérosexuel peut aimer un autre homme.* » Aujourd'hui, il assure que, sans lui et ses 250 millions de dollars, Trump aurait perdu de pointe son « *ingratitude* ».

Le président américain parlait de son ami comme d'un « *génie* » et lui avait remis une clé symbolique de la Maison blanche. Aujourd'hui, il dit qu'Elon Musk est « *fou* ». Pire : il veut vendre sa Tesla... Lors d'une hallucinante soirée d'échange de mots pas doux, Elon Musk a même écrit sur les réseaux sociaux (avant de retirer son texte) que le président était mêlé aux scandales sexuels de l'affaire Epstein et qu'il faudrait penser à le destituer. Carrément. En échange, Donald Trump menace d'interdire le réseau X, de faire réexaminer les comptes de Space X, dont la réussite dépend de l'argent public, et de traquer les éventuels conflits d'intérêt de son ex-meilleur ami.

Dans l'enclos du documentaire animalier, le bélier blanc Roger se lance à coups de cornes contre le bélier noir Hemish. Pas pour une pavane amoureuse, mais pour régner sur un bout de terrain. Dans la basse-cour, les poules se livrent une bataille acharnée pour être la reine et c'est Bertha, après lui avoir au sens propre volé dans les plumes, qui prend la place de Sally. Dans l'étable aussi, les vaches, beaucoup moins indifférentes qu'on ne le croit souvent, sont en concurrence pour le pouvoir.

Donald Trump inaugure ce samedi 14 juin (jour de son 79<sup>e</sup> anniversaire !) un gigantesque défilé militaire à Washington. L'idée lui en était venue en assistant en 2017 au défilé parisien du 14 juillet. La prochaine fois qu'il vient à Paris (s'il revient un jour...), il faudrait peut-être l'emmener au Salon de l'agriculture. ■



**agir  
PLUS**

**CLIMATISATION PERFORMANTE**

**Bénéficiez d'une  
Prime jusqu'à 20 €/m<sup>2</sup>**

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)  
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus  
labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !  
RETROUVEZ NOTRE  
SOLUTION AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-20 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande  
d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé  
par l'État.

